

Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: 9 (1857)

Artikel: Bellelay & Neuveville : quelques glanures du bon vieux temps
Autor: Revel, C.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-549572>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

IV. BELLELAY & NEUVEVILLE,

Quelques glanures du bon vieux temps,

par C. REVEL,

propriétaire actuel de la vigne de D^e *Monina*.

Les pieux cénobites de l'abbaye de Bellelay, dont les cellules désertes et abandonnées sont visitées aujourd'hui par les membres de la Société jurassienne d'émulation, étendaient jadis leur domination jusqu'aux bords riant du lac, dont les eaux limpides baignent le pied du revers méridional du Jura bernois. Quelles peuvent être les causes qui attirèrent ces bons pères si loin de leur monastère, à une époque où toute la contrée environnante n'était, selon l'expression d'un chroniqueur, que lieux farouches, encore couverts de sombres forêts séculaires, dans lesquelles ne se hasardaient timidement que quelques chasseurs téméraires à la poursuite de ces laies redoutables dont l'année 1136, selon les uns, 1141, suivant une seconde version, ou même 1150 au dire d'un troisième, immortalisa le souvenir en faisant sortir de terre et s'élever comme par enchantement les murs de l'antique abbaye, aux ruines présentant encore de nos jours un aspect si imposant, et qui mériterait d'être restaurée pour recevoir une destination appropriée aux besoins et aux progrès des temps modernes? Quelle circonstance fortuite put engager les disciples du prévôt Siginand à quitter les rives de la Birse et à se hasarder dans les défilés au-delà du Monto, pour aller explorer les coteaux, couverts en partie encore de si hautes futaies que la contrée portait alors le nom de « Vallée noire » (Nigravallis)? Était-ce l'amour de la science qui les y attirait? Allaient-ils à la recherche des blocs erratiques ou des antiquités celtiques?

Le zèle pour la propagation de la foi poussa-t-il nos moines Prémontrés jusqu'à aller visiter les quelques habitations éparses sur les coteaux de la Combe du Ruz de Vaux et du ruisseau Merdasson ? Ne se croyaient-ils plus en sûreté dans leurs sombres forêts à une époque où l'idée de la fin prochaine du monde s'était emparée de tous les esprits et non sans cause ; car l'an 1134, le 2 août, il se fit une éclipse totale de soleil, on vit toutes les étoiles du firmament à huit heures du matin ; l'année suivante des tremblements de terre renversèrent plusieurs tours, châteaux et maisons ; l'année 1136, il se fit plusieurs tempêtes, tonnerre, pluie et éclairs ; l'an 1147 enfin l'on vit une comète épouvantable et l'année suivante une grande peste et famine ; le mercredi après la Pentecôte, tous les arbres et les ceps de vigne furent gelés dans toute la Suisse. Aussi ce siècle-là fut-il le temps des fondations d'abbayes. — Non, toutes ces causes paraissent n'avoir eu aucune influence sur la détermination des religieux de Bellelay. Une étoile plus profane semble avoir guidé leurs pas. Ils avaient entendu raconter à la veillée par quelque seigneur prévôtois que l'orage avait forcé à leur demander un gîte, qu'au neuvième siècle déjà, le bon roi Lothaire, l'un des successeurs de Charlemagne, avait fait don, dans une charte privée, à la vénérable abbaye de Moutiers-Grandval de beaux et bons vignobles aux environs de « Villa Nugerolis. »

Aussitôt, nos bons pères de l'ordre de Citeaux formèrent le projet de devenir, eux aussi, propriétaires de quelques-uns de ces coteaux couverts du pampre précieux qui produit le doux nectar de Bacchus. Et certes, ils ne perdirent pas leur temps : la chronique de l'époque nous raconte que déjà l'an 1160, la dix-neuvième année après la fondation de l'abbaye de Bellelay, aux calendes de mars, Barberousse ayant confirmé la donation du roi Lothaire au pieux évêque Ortlieb, qui s'était distingué dans la seconde croisade par sa vaillance et sa bravoure, nos Prémontrés surent si bien s'y prendre que quelques années plus tard le même Ortlieb leur donna à perpétuité tout ce qu'il possédait à Villa Nugerolis.

Dès ce moment-là, ils augmentèrent chaque année leurs vignobles et contribuèrent puissamment au bien-être de cette contrée où se réfugièrent, le 21 avril 1301, après le sac de la Bonneville du Val-de-Ruz, les malheureuses victimes des interminables querelles des comtes de Neuchâtel avec les Princes-Evêques de Bâle, réfugiés qui, onze ans plus tard, fondèrent sous les murs du Schlossberg la Neuveville actuelle. — Toute la contrée fut peu à peu défrichée et mise en état de culture; le débordement des eaux du lac fut arrêté par de fortes murailles à l'abri desquelles l'on éleva et exhausça de plusieurs pieds le terrain jusqu'à cette époque couvert de marécages, en y transportant les terres accumulées au pied des rochers de la première chaîne du Jura. Bientôt le cep de vigne y remplaça partout l'aune noir, le bouleau et le saule-marsault. Les habitants de la contrée ne tardèrent pas à acquérir une certaine aisance et finirent par attirer les regards de la ville de Berne, alors toute-puissante, qui, en 1388, les reçut en qualité de bourgeois perpétuels et confirma toutes les franchises que Jean de Vienne leur avait octroyées vingt ans auparavant.

Mais revenons aux religieux de Bellelay, lesquels ont laissé à la Neuveville un monument qui atteste encore de nos jours leur richesse et l'importance de leurs vignobles au beau temps de leur prospérité. Au port de la ville, du côté du couchant, ils avaient fait construire de très-spacieuses caves dans un grand édifice qui porte encore le caractère de l'architecture de l'époque et que les habitants de la ville désignent toujours sous le nom de *Maison de Bellelay*. C'est dans ce bâtiment qu'ils venaient chaque année serrer leurs récoltes et jouir des délices de l'automne; c'est là qu'ils recevaient souvent leurs bons voisins de l'abbaye de St-Jean et de l'île St-Pierre et qu'au coin du feu ils dégustaient le produit de leurs vignes. C'est là que leurs libations se prolongeaient bien avant dans la nuit, exempts des soucis et des peines qui affligent les simples mortels. La *Maison de Bellelay* passa à l'époque de la révolution française entre les

mains d'un bourgeois de la ville. Plus tard, ensuite d'un échange, elle devint la propriété de la ville de Berne, qui la possède encore aujourd'hui. Le vignoble qui l'entoure et que nous avons dit avoir été élevé artificiellement sur le lac, porte encore le nom de *levées*.

Il est inutile de rappeler ici, qu'avant la réformation, le clergé qui desservait la Blanche Eglise et la chapelle du Lac, relevait du chapitre de Bellelay; il en était de même de la plupart des églises de l'Erguel. Nous trouvons relaté dans un acte de vente du 25 novembre 1418, stipulé par Stephanus Aubri, qu'à l'instigation des Pères de Bellelay, lesquels voyaient probablement avec douleur, dans leurs visites pastorales, que le bouteiller du curé de Courtelary n'était pas trop bien garni, Rolin de Cormondèche, écuyer, fit don à ladite église de cent et un florins et 15 sols de Lausanne par chaque florin, avec quelle somme acquisition fut faite de Jehan Holrie de Ripa et de dame *Monina*, sa mère, bourgeois de Neuveville, d'un morcel de vigne de sept fossoyeurs, au lieu dit Palluvin, rière le Ruz de Vaux. Cette vigne fut donnée en toute propriété au bon curé de Courtelary et à ses successeurs, avec la seule réserve d'un demi barrale de vin blanc, en temps de vendanges, aux chevaliers de l'ordre religieux et militaire des Templiers du monastère de St-Jean de Fribourg, dont il était prudent de se faire des amis et des protecteurs. Remarquons en passant que par une singulière coïncidence, l'abbaye de Bellelay est maintenant la propriété de la famille Monin, des arrière-petits neveux peut-être de prédite dame Monina. Quant à la vigne de Palluvin, laquelle n'avait valu en 1418 que cent et quelques florins, la paroisse de Courtelary jugea prudent de s'en défaire, le 6 décembre 1796, avant que nos amis, les Français, ne s'en emparassent comme domaine national et elle en obtint 1000 écus bons. Grâce à l'acte original de 1418, d'où sont tirés ces détails, le propriétaire actuel de cet immeuble le possède: « *franc de toute* » *dimerie, avocasserie, surprise et concession mal entendue,* » *ridicule, inepte ou faite autrement qu'elle n'est ordon-*

née, » &c., ; et ses droits ont été respectés, lors du rachat des charges et redevances féodales, par le gouvernement de la jeune république de Neuchâtel, dans le territoire duquel le quartier des Palluvin se trouve, depuis le malheureux échange conclu le 24 février 1624 entre l'évêque Guillaume Rinck de Baldenstein et Henri, duc de Longueville, échange qui en donnant au premier les seigneuries de Miécourt et des collonges près de Porrentruy, fit perdre à la bannière de la Neuveville, Lignièrès et tout le territoire entre le ruisseau St-Maurice et le Ruz de Vaux.

L'abbaye de Bellelay jouissait paisiblement du produit de ses domaines de la Neuveville, lorsqu'un beau matin, c'était le jour de Pâques de l'année néfaste 1530, le réformateur Farel, accompagné de quelques-uns de ses apôtres, vint prêcher sa doctrine sur la place publique devant la chapelle du Lac. Le lutrin portatif dont se servait Farel tomba plus tard entre les mains des habitants du Landeron, qui le conservent encore comme un trophée de cette époque.* Grande fut la rumeur parmi les paisibles bourgeois et manans de la Neuveville, à l'ouïe de la doctrine nouvelle. Non moins vive fut l'opposition du clergé qui voyait avec douleur s'accroître d'heure en heure le nombre des *adhérents du prédicant*. Enfin, suivant l'usage de l'époque, le louable magistrat rassembla au son de la cloche tous les habitants dans le grand poêle de l'hôtel-de-ville, où il fut procédé à une votation dans la forme usitée, en faveur de l'ancienne ou de la nouvelle croyance. A cette époque un article de dogme était débattu et mis aux voix, comme de nos jours un règlement communal et chacun de se soumettre à la majorité. Le chroniqueur Boyve nous rapporte qu'une majorité de 24 voix se prononça pour la nouvelle doctrine et qu'aussitôt toute la population de la ville embrassa la réforme. Le clergé trouva prudent de se retirer à Bellelay, d'où il protesta vainement contre la révolution sociale de l'époque. Berne intervint ; il fut permis à Jean Bosset, nommé premier ministre protestant, de prêcher dans la chapelle de la ville. Après trois années

de conférences , l'abbé de Bellelay fut obligé de consentir à une convention avec les maîtres bourgeois et conseils de la Neuveville , concernant le traitement du pasteur. Cette convention fut signée le 29 août 1533. Le prélat continua à percevoir la dîme, mais il dut, bien malgré lui sans doute , procurer au pasteur un logement et un jardin ; en outre chaque année 150 livres en argent , 6 saumes de vin du pays et 5 boisseaux de blé de 24 setiers chacun. Malgré la mésintelligence qui s'était établie entre l'abbé de Bellelay et les Neuvevillois, ces derniers réclamèrent du prélat, le 22 février 1538, la somme de 15 écus pour les frais de route de leur contingent pendant l'expédition militaire à laquelle ils prirent part avec les Bernois l'an 1536 sur les terres du Duc de Savoie. Cette campagne dura onze jours ; les Bernois et leurs alliés s'emparèrent de tout le pays de Vaud, depuis Morat jusqu'aux portes de Genève.

Nous avons retracé dans ces quelques pages les principaux événements qui rattachent l'histoire de Bellelay à celle de la Neuveville. Ils sont d'une importance bien secondaire sans doute ; mais quel que soit le jugement qu'en portera l'histoire , un fait ne peut être nié et le souvenir mérite d'en être conservé , c'est que la civilisation et le bien-être de la contrée, où fut jadis l'antique Nugerole et où la Neuveville moderne prospère encore de nos jours , sont en partie l'œuvre des moines de Bellelay.

